MESSIEURS,

J'AI reçu les Procés verbaux, & les autres Papiers, que vous m'avez fait l'honneur de m'addreſſer, en conformité de l'Article onze du Reglement du 27 Septembre 1778. Ces Pieces concernent la Priſe du Navire nommé l
dont étoit Capitaine le Sieur
parti du Port de & qui étoit deſtiné
pour le Port de & arrivée dans le Port
françois aprés avoir été pris le du mois de
par le Capitaine
commandant le Navire Americain l
& muni d'une Commiſſion du Congrés des Etats-Unis de l'Amerique. Par l'examen, Meſſieurs, que j'ai fait du ſuſdittes pieces, il me parait que le dit Navire le eſt de bonne Priſe, étant fait ſur les ennemis des Etats-Unis; Et je vous prie, lorſque vous en ſerez requis par le Capitaine ou Armateur du dit Navire le ou par leur Repreſentant, de proceder á la vente de la ſuſditte Priſe, en conformité du Reglement du 27 Septembre 1778.

J'ai l'honneur d'étre,

MESSIEURS,

Vôtre trés humble, &
trés obeiſſant Serviteur,

bD779
P289c
[F]

76-252
Â Butterfield
March 76

RPJCB

RPJCB